
AMEDEO GIOVANNI CONTE
*Accademia dei Lincei, Università
degli Studi di Pavia
conte@unipv.it*

NORME: CINQ RÉFÉRENTS*

abstract

La question: “Qu’est-ce qu’une norme?” est une fausse question, parce qu’elle présuppose l’unité, l’unicité, l’unitarité de la désignation du terme norme. L’auteur montre, au contraire, que le terme norme désigne à la fois un énoncé déontique, une proposition déontique, une énonciation déontique, un état-de-choses déontique, un noème déontique. À travers le concept d’état-de-choses déontique, l’auteur réfute la thèse de l’universelle linguisticité des normes (la thèse selon laquelle les normes sont toutes soit des énoncés déontiques, soit des énonciations déontiques, soit des propositions déontiques).

keywords

norme, énoncé déontique, proposition déontique, énonciation déontique, état-de-choses déontique, noème déontique

* Traduction par Christiane Golesi, Pascal Richard et Lorenzo Passerini Glazel.

We are up against one of the great sources of philosophical bewilderment: we try to find a substance for a substantive. A substantive makes us look for a thing that corresponds to it.
(Ludwig Wittgenstein, 1958/1964, p. 5)

**0. La pentade
des référents
du terme norme:
énoncé déontique,
proposition
déontique,
énonciation
déontique, état-de-
choses déontique,
noème déontique**

0.0. Un patient consulte un oculiste, pour des sensations de brûlures au niveau des yeux.
L'oculiste l'ausculte et le rassure:

“Ce n'est qu'une manifestation psychosomatique passagère”.

L'oculiste lui prescrit un comprimé par jour pendant sept jours et l'invite à revenir au bout d'une semaine.

Une semaine plus tard, le patient revient, mais ses troubles (et son inquiétude) demeurent. L'oculiste prend acte de la gravité du cas et pose un nouveau diagnostic (“Un trouble circulatoire”) et prescrit, pour la semaine suivante, une série de sept injections.

Au bout de la deuxième semaine, le patient revient, toujours plus inquiet car ses troubles persistent. L'oculiste pose un troisième diagnostic:

“Phosphènes”.

L'oculiste explique au patient – que le mot effraie – ce que sont les phosphènes: une perception anormale de points lumineux, d'étincelles, des apparitions de taches dans le champ visuel non provoquées par un agent extérieur. (*Phosphène*, dit l'oculiste vient du grec φῶς *phôs*, “lumière”, et de φαίνομαι *phainomai*, “apparaître”: il s'agit donc d'apparitions lumineuses).¹ Il existe un remède, poursuit l'oculiste, mais il est très coûteux: ce sont des lunettes américaines, qui viennent de sortir; l'oculiste les lui prescrit, lui demande de les tester et de revenir la semaine suivante. Au terme de la troisième semaine, le patient revient avec ses nouvelles lunettes et (pour la première fois) il est tout sourire.

1 J'ai trouvé les suivantes traductions de *phosphène*: en allemand: *Lichtempfindung*; en italien: *fosfene*; en anglais: *phosphene*. (Je rappelle qu'en italien *fosfene* a un homonyme: *fosfene*, qui est le nom d'un composé chimique. Le mot correspondant en allemand de ce deuxième substantif *fosfene* est *Phosphen*.)

“Je constate, qu’avec ces lunettes américaines, les phosphènes ont disparu”, dit l’oculiste.

Et le patient de répliquer:

“Non, ils n’ont pas disparu; mais avec ces nouvelles lunettes je les vois mieux”.

Le but de cet article est, justement, de faire en sorte que l’on voit mieux des phosphènes philosophiques; de montrer que les phosphènes philosophiques sont de simples phosphènes: des phosphènes illusoires.

0.1. Il existe, en philosophie, des questions auxquelles s’appliquent parfaitement ces mots du physicien allemand Heinrich Rudolf Hertz:

“Mais c’est évidemment la question (*Frage*) qui est erronée par rapport à la réponse (*Antwort*) qu’elle attend” (Hertz, 1894, p. 9).

Parmi ces fausses questions, en voici une:

“Qu’est- ce qu’une norme?”

C’est une *fausse question* car au moins l’une de ses présuppositions (*presuppositions*, *Präsuppositionen*, *presupposizioni*) est *fausse*: la présupposition que le terme *norme* désigne une seule et unique entité.

Cette présupposition *d’unité, d’unicité, d’unitarité* de la désignation du terme *norme* est une *fausse présupposition*: car, en réalité, le terme *norme* désigne au moins cinq entités déontiques.

0.2. Il est notamment faux de considérer que le substantif *norme* désigne universellement un *énoncé déontique* (*deontic sentence*, *deontischer Satz*, *enunciato deontico*).²

0.2.1. Il est indubitablement vrai que, dans *certains* contextes, le terme *norme* désigne un *énoncé déontique*, comme dans les deux exemples qui suivent:

[1] La *norme*: “Il est obligatoire de payer ses impôts” contient douze syllabes.

[2] La *norme*: “Les étudiants en Philosophie *ne doivent pas* s’inscrire en Logique mathématique” est une norme ambiguë.³

0.2.2. Mais il n’est pas *vrai* pour autant que *quel que soit* le contexte, le terme *norme* désigne un *énoncé déontique*.

0.3. L’universalité apparente de la conception des normes comme énoncés est infirmée par un simple *exemplum contrarium*. Lorsqu’on dit que l’énoncé déontique anglais “*One ought to pay one’s debts*” et l’énoncé déontique français “Il faut payer ses dettes” expriment la même

² Un énoncé déontique est un énoncé formé avec l’une des modalités déontiques (obligatoire, interdit, permis, facultatif, indifférent (adiaphore)), c’est-à-dire un énoncé de la forme “*p* est obligatoire”, “*p* est interdit”, “*p* est permis”, “*p* est facultatif”, “*p* est indifférent”.

³ En fait, l’énoncé déontique “Les étudiants en Philosophie *ne doivent pas* s’inscrire en Logique mathématique” admet au moins deux interprétations: (i) “*Il est interdit* (il est *obligatoire-que-non*) aux étudiants en Philosophie de s’inscrire en Logique mathématique”; (ii) “*Il n’est pas obligatoire* (il est *non-obligatoire*, c’est-à-dire: *facultatif*) pour les étudiants en Philosophie de s’inscrire en Logique mathématique”. Il s’agit d’un cas transparent d’ambiguïté *syntactique* d’un énoncé déontique.

norme, ce que le terme *norme* désigne ici est une entité différente (catégoriellement différente) des deux énoncés déontiques (“*One ought to pay one’s debts*”, “Il faut payer ses dettes”) qui l’expriment.⁴

En réalité, le terme *norme* recouvre non pas *une seule*, mais *cinq* espèces d’entités déontiques, que l’on appelle toutes normes (par métonymie ou par métaphore). Ces cinq espèces d’entités sont:

- (i) l’*énoncé* déontique;
- (ii) la *proposition* déontique;
- (iii) l’*énonciation* déontique;
- (iv) l’*état-de-choses* déontique;
- (v) le *noème* déontique.⁵

À ces cinq référents du terme *norme* sont consacrés respectivement les §§ 1., 2., 3., 4., 5.

1. Premier référent du terme norme: l’énoncé déontique *En premier lieu*, il est des contextes dans lesquels le terme *norme* désigne un *énoncé* déontique (*deontic sentence, deontischer Satz, enunciato deontico*).

1.1. Un *premier* contexte dans lequel le terme *norme* désigne un *énoncé* déontique, c’est le contexte de l’énoncé:

[2] La *norme*: “Les étudiants en Philosophie *ne doivent pas* s’inscrire en Logique mathématique” est une norme ambiguë.

1.2. Un *deuxième* contexte dans lequel le terme *norme* désigne un *énoncé* déontique, c’est le syntagme: *interprétation littérale d’une norme*.

2. Deuxième référent du terme norme: la proposition déontique *En deuxième lieu* (et j’en viens à la *deuxième* des cinq entités déontiques également désignées par le terme *norme*), il est des contextes dans lesquels le terme *norme* désigne (non plus un énoncé déontique, mais) une autre espèce d’entité déontique: une *proposition* déontique (*deontic proposition, deontische Proposition, proposizione deontica*).⁶
En voici un exemple:

[3] L’énoncé déontique anglais “*One ought to pay one’s debts*” et l’énoncé français “Il faut payer ses dettes” expriment la même *norme*.

3. Troisième référent du terme norme: l’énonciation déontique *En troisième lieu* (et j’en viens à la *troisième* des cinq entités déontiques également désignées par le terme *norme*), il est des contextes dans lesquels le terme *norme* désigne (ni un *énoncé* déontique, ni une *proposition* déontique, mais) un *tertium quid*, une troisième espèce d’entité déontique: une *énonciation* déontique (*deontic utterance, deontische Äußerung, enunciazione deontica*).⁷

4 Évidemment, (i) la *norme exprimée* par les deux énoncés (“*One ought to pay one’s debts*”, “Il faut payer ses dettes”) c’est une chose; (ii) les deux énoncés *exprimants* la norme ce sont autre chose.

5 La *pentachotomie* des entités déontiques désignées par le terme *norme* (thèse de la *pentasémie* du terme *norme*) est un développement de la *tétracotomie* des entités déontiques désignées par le terme *norme* (thèse de la *tétrasémie* du terme *norme*) opérée in Conte (1970).

6 Pour la sémantique philosophique, *proposition* (*proposition, Proposition, proposizione*) n’est pas synonyme d’*énoncé* (*sentence, Satz, enunciato*). La proposition c’est une entité *sémantique*: c’est le sens d’un énoncé, ce que l’énoncé exprime.

7 Une énonciation déontique c’est l’énonciation d’un énoncé qui produit l’état-de-choses déontique sur lequel porte l’énoncé déontique.

En voici un exemple:

[4] Interdire sans aucune discrimination à tous les Arabes d’entrer sur le sol américain aussitôt après l’attentat du 11 septembre 2001 aurait été une *norme* intempestive.⁸

4.0. Les trois référents du terme *norme* analysés ci-dessus (*énoncé* déontique, *proposition* déontique, *énonciation* déontique) sont tous des entités linguistiques (énoncés et énonciations) ou des entités corrélées à une entité linguistique (*propositions*).

Cependant, on ne peut pas dire que dans tous les contextes, le terme *norme* désigne une entité linguistique, un *Sprachgebilde*, un *Sprachverhalt* (un énoncé déontique, une énonciation déontique), ou le corrélat d’une entité linguistique (une proposition déontique).⁹

Il est, en effet, des contextes (et j’en viens à la *quatrième* des cinq entités déontiques également désignées par le terme *norme*) dans lesquels le terme *norme* désigne (*ni* un énoncé déontique, *ni* une proposition déontique, *ni* une énonciation déontique, mais) un *quartum quid*, une quatrième espèce d’entité déontique: un *état-de-choses* déontique (*deontic state-of-affairs*, *deontischer Sachverhalt*, *status deontico* ou *stato-di-cose deontico*), ou brièvement dit, un *status* déontique.

4.1. Voici un *premier* contexte dans lequel le terme *norme* désigne un *état-de-choses* déontique. Lorsque l’on dit qu’une norme est *violée* (ou transgressée, ou enfreinte, ou contournée) ce que *norme* désigne, c’est un *quid* qui n’est *ni* un énoncé déontique, *ni* une proposition déontique, *ni* une énonciation déontique, mais c’est un *quartum quid*: un *état-de-choses* déontique.¹⁰

4.2. Et voici un deuxième contexte dans lequel le terme ‘norme’ désigne un *état-de-choses* déontique:

[5] Le *Sachsenspiegel* (*Le miroir des Saxons*) est une codification des *normes* en vigueur dans la société de son auteur Eike von Repgow (1180 environ-1233).

Les normes, objet de cette codification (codification *descriptive*) de Eike von Repgow, ne sont *ni* des énoncés déontiques, *ni* des énonciations déontiques, *ni* des propositions déontiques.

Et pourtant ce sont bien des normes que Eike von Repgow codifie.

L’existence de la codification (codification *descriptive*) opérée par Eike von Repgow dans le *Sachsenspiegel* est un *exemplum contrarium* qui infirme l’universalité (la validité universelle) de la thèse selon laquelle les normes sont toutes soit des énoncés déontiques, soit des énonciations déontiques, soit des propositions déontiques.¹¹

Il est vrai que certains *états-de-choses* déontiques sont produits par une énonciation déontique (par un acte législatif). C’est le cas, par exemple, des *états-de-choses* déontiques codifiés *normativement* (thétiquement) par le Code Civil.

4. Quatrième référent du terme norme: l’état-de-choses déontique

8 Dans cet exemple, la norme qui est qualifiée de intempestive c’est un *acte*: l’acte de parole (*speech act*, *Sprechakt*, *atto linguistico*) d’interdire.

9 Le terme *Sprachverhalt* a été proposé par Giampaolo M. Azzoni sur le modèle du préexistant terme *Sachverhalt*.

10 *Énoncé* déontique, *proposition* déontique, *énonciation* déontique, ce sont toutes des entités desquels on ne peut pas prédiquer la violation (la transgression, l’infraction, le contournement), de la même façon qu’on ne peut pas prédiquer la couleur rouge du nombre 7. Prédiquer “violé” (“transgressé”, “enfreint”, “contourné”) soit d’un énoncé déontique, soit d’une proposition déontique, soit d’une énonciation déontique, ce serait un cas évident d’incorrection sortale, de *sortal incorrectness*, ainsi qu’il est un cas d’incorrection sortale prédiquer “rouge” du nombre 7.

11 Deux auteurs prestigieux qui nient la linguisticité de la norme ce sont: (i) parmi les *juristes*, le comparatiste Rodolfo Sacco (2007); (ii) parmi les *sociologues*, le sociologue du droit Theodor Geiger (1947/1964), qui nie explicitement l’équation: Norm (norme)=Normsatz (énoncé déontique).

Cependant, (comme le montre l'*exemplum contrarium* des normes codifiées de manière descriptive par Eike von Repgow) il est faux que tout *état-de-choses* déontique soit le produit d'une énonciation déontique (d'un acte législatif).

5. Cinquième référent du terme norme: le noème déontique.

5.1. En cinquième lieu (j'en viens à la cinquième des cinq entités déontiques également désignées par le terme *norme*), il est des contextes dans lesquels le terme *norme* désigne (*ni* un énoncé déontique, *ni* une proposition déontique, *ni* une énonciation déontique, *ni* un *état-de-choses* déontique, mais) un *quintum quid*, une cinquième espèce d'entité déontique: un *noème* déontique (*deontic noema*, *deontisches Noema*, *noema deontico*).¹²

5.2. Voici deux exemples de noèmes déontiques.

5.2.1. Le terme *norme* désigne un *noème* déontique à l'intérieur du syntagme:

[6] *proposer une norme à l'assemblée législative.*

Comparons les deux syntagmes *abroger une norme* et *proposer une norme*.

(i) Dans le syntagme *abroger une norme*, le terme *norme* désigne un *état-de-choses* déontique (un *noème* déontique *in actu*);

(ii) dans le syntagme *proposer une norme à l'assemblée législative*, le terme *norme* désigne uniquement la simple *conception* d'un *état-de-choses* déontique (et précisément: la *conception* – la *représentation*, *Vostellung*, de l'*état-de-choses* déontique qui deviendrait réel si la proposition était adoptée par cette même assemblée).

5.2.2. Un synonyme du terme *norme* (le terme *règle*) désigne un *noème* déontique dans le texte (trilingue) de l'art. 1, alinéa 2, du Code civil suisse:

[7] "A défaut d'une disposition légale, le juge prononce selon le droit coutumier et, à défaut d'une coutume, selon les *règles* qu'il établirait s'il avait à faire acte de législateur".

[8] "*Nei casi non previsti dalla legge il giudice decide secondo la consuetudine e, in difetto di questa, secondo la regola che egli adotterebbe come legislatore*".

[9] "*Kann dem Gesetz keine Vorschrift entnommen werden, so soll das Gericht nach Gewohnheitsrecht und, wo auch ein solches fehlt, nach der Regel entscheiden, die es als Gesetzgeber aufstellen würde.*"¹³

5.3. Le concept de *noème* déontique est à distinguer:

(i) en *premier* lieu, du concept de *proposition* déontique (§ 5.3.1);

(ii) en *second* lieu, du concept de *état-de-choses* déontique (§ 5.3.2).

¹² Un *noème* déontique est l'aspect objectif d'une *noesis* déontique. Les deux grécismes allemands *Noema* (du grec νόημα *nóēma*) et *Noesis* (du grec νόησις *nóēsis*) sont deux termes techniques de la phénoménologie de Husserl.

¹³ Ce deuxième exemple de *noème* déontique a été découvert par Giuseppe Lorini.

5.3.1. La différence entre *noème* déontique et *proposition* déontique peut se formuler en recourant à la distinction entre *intensionnalité* (avec *s*) et *intentionnalité* (avec *t*):

(i) La *proposition* déontique est une entité *intensionnelle*;

(ii) Le *noème* déontique est une entité *intentionnelle*.¹⁴

5.3.2. La différence entre *noème* déontique et *état-de-choses* déontique peut se formuler en recourant à la distinction entre *intellectus* et *actus*:

(i) Un *noème* déontique est un *état-de-choses* déontique *in intellectu*;

(ii) Un *état-de-choses* déontique est un *noème* déontique *in actu*.

REFERENCES

- Conte, A. G. (1970). Studio per una teoria della validità. *Rivista internazionale di Filosofia del diritto*, 47, 331-354;
- Geiger, Th. (1964). *Vorstudien zu einer Soziologie des Rechts*. Neuwied am Rhein: Hermann Luchterhand (Original work: 1947);
- Hertz, H. R. (1894). *Die Prinzipien der Mechanik in neuem Zusammenhang dargestellt*. Leipzig: Johann Ambrosius Barth;
- Sacco, R. (2007). *Antropologia giuridica. Contributo ad una macrostoria del diritto*. Bologna: Il Mulino;
- Wittgenstein, L. (1964). *The blue and brown books*. Oxford: Blackwell (Original work: 1958);

¹⁴ *Intensionnel*, avec *s* (anglais: *intensional*; allemand: *intensional*; italien: *intensionale*), est un terme de la *sémantique*. *Intentionnel*, avec *t* (anglais: *intentional*; allemand: *intentional*; italien: *intenzionale*), est un terme de l'*ontologie*.